COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2021 salle DUBOEUF :

présents : M. GOFFOZ A, Mme PALLANCHE B, Mr MANGAVEL P, Mrs DALLIERE J, SOUCHON M, BARRAU D, CHAFFAL M, Mmes DALLIERE C, GUILLOT M, GEORGES M. Mme LAURENT

Absent excusé : M. DAVAL Mme DUBOST M P, M. BUTIN L, M. BARRET C,
Secrétaire de séance M DALLIERE Julien

M. GOFFOZ Alain donne l'information que ce conseil est un peu bouleversé, car la conjoncture actuelle nous prive de 3 personnes pour ce conseil pour cause de cas contact.
Le compte rendu du 21 JANVIER 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.
Avant de commencer le conseil M. CHAFFAL montre l'installation d'un forum pour les élus. Il informe également qu'il est possible d'installer un nom de domaine pour la mairie avec le site de campagnol. Une adresse mairie st martin la sauveté sera donc créee avec une autre adresse maire.

Une demande est faite sur le pourquoi du déplacement d'un primeur. La réponse est du fait du froid, elle s'est installée devant tout est là à l'abri du vent. Pour des raisons de circulation elle devra reprendre son emplacement habituel.

Sous la présidence de Monsieur GOFFOZ Alain, le Conseil traite les dossiers suivants :

Ordre du Jour :

- Dossier subvention :
  - La CAF propose une aide financière pour les micro-crèches à hauteur de 30 %. Une rénovation du sol, des murs, installation chauffage salle au-dessus de la médiathèque et un coin sanitaire. Après débat une question est posée s'il serait possible d'augmenter la capacité d'accueil. L'ensemble des membres présents approuve la demande de subvention à la CAF ;
  - SIEL : une aide financière varie de 20 % à 35 % et serait accordée pour installer à la salle de la récré un chauffage raccordé à la chaudière bois, changement électricité, pour une estimation de 30 000.00 €. L'ensemble des membres présents approuve la demande de subvention au SIEL ;
  - DETR ET DSIL : A ce jour nous avons les devis d'entretien du clocher, de l'électricité, des lettres pour le monument au mort et les différents travaux (maçonnerie, électricité et caméra) Maison des traditions. Il est proposé de faire 2 demandes 1 clocher monument et 2 Maison des traditions. Après débat, il ressort qu'un autre projet de city stade serait à ajouter. Il sera donc mis en 3éme position. Il est cependant regrettable d'avoir des délais très court pour déposer les dossiers de demande de subvention. L'ensemble des membres présents approuve les demandes d'aide financière pour la DETR et DSIL

- Commission Culture
  - ➢ Commémoration :

M. GOFFOZ présente Compte tenu des contraintes sanitaires, cette commémoration aura lieu de la façon suivante. Commémoration le 20 Mars à 10H.30

Rendez-vous à 10H30 au monument aux morts, puis déplacement de la cérémonie au square du Farou. Invités :
Tous les anciens combattants, dont 1 porte drapeau, les conjointes ne sont pas invitées.
Le maire Un adjoint 1 Pompier Ludovic pour la sono fournie par la FNACA
Julien pour les photos.
La route sera coupée durant la cérémonie, à hauteur de la maison Vernin et de l'entrée du lotissement de la Marpa, information à la population sur « panneau pocket » (Alain)
Déroulement de la cérémonie :

1- Rassemblement au monument aux morts pour 1 minute de silence puis déplacement au square
2- Hommage aux vivants et remise des médailles
3- Lecture des textes
4- Remise de la gerbe
5- Minute de silence suivie de la marseillaise

➢ Maison des traditions :

Les textes sont écrits à 80 %. Les agents d'entretien fixent les différents outils. Les photos commencent à arriver. Actuellement les musées ne sont pas autorisés à ouvrir. On verra si au 1er avril les barrières seront levées.

- Conseil Municipal d'enfant

La première réunion aura lieu le samedi 27 février 2021 à 14 h salle ERA à l'ensemble des enfants s'étant proposé au vote, avec leur institutrice et un représentant des parents, mais au vu des circonstances dues à la covid 19.

- Accueil de loisir du Mercredi :

Une convention est signée entre Famille Rural, la CAF, la commune de Saint Martin la Sauveté. 231 h ont été effectuées pour des enfants de la commune pour un coût total de 182.49 €. Une question est de demandé à l'accueil du mercredi s'il pouvait venir sur la commune de Saint Martin la Sauveté. L'ensemble du conseil donne son accord pour la participation financière de la commune.

- Convention Hygiène et Sécurité par le CDG 42 :

La commune pourra bénéficier d'un service « information et conseil en prévention » donnant accès à l'ensemble des informations et la documentation spécialisée diffusé sur le site internet du CDG 42. Le coût de la prestation est de 120 € par an. La collectivité pourra demander des missions d'inspection en hygiène et sécurité. L'ensemble des membres présents approuve la convention.

- Convention DIU (Décisions Individuelles d'Urbanismes)

A compter du 1er janvier 2022, et afin de pouvoir télétransmettre les différents documents d'urbanisme à la préfecture, une convention doit être signé afin d'avoir l'autorisation de transmettre les documents sur « l'application IXBUS ». L'ensemble des membres présents donne l'autorisation pour siger cette convention.

- Annulation de dettes :

Suite à un dossier passé en jugement de la commission de surendettement, la commune doit émettre un mandat au compte 6542 créances éteinte pour un montant de 338.20 €. L'ensemble des membres présents approuve la délibération.

- RPQS 2019 :

Le code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS)d'assainissement collectif et non collectif. Les 2 rapports de l'année 2019 sont consultable en mairie. L'ensemble des membres présents approuve les 2 délibérations.

Questions diverses

- Panneaux signalisation :

Après débat, il s'avère que la descente de la sauveté est dangereuse quand les enfants sortent du parking du terrain de foot. Ne serait-il pas judicieux d'installer un panneau indiquant la vitesse ? Attention à ne pas encombrer les trottoirs de panneaux que les gens ne finissent par ne plus voir et qui encombrent les marcheurs.

De plus il manque de la lumière sur le parking du stage. A voir pour installer des mats et de l'éclairage solaire.

Différentes demandes pour des panneaux voies sans issue, danger ralentir ont été demandés. M. DALLIERE se charge de faire des demandes de devis.

Un débat s'engage sur les priorités à droite ou non quand on est sur une route départementale et qu'une voie communale n'a pas de stop. Des réponses devront être apportées.

- Véhicule pour les agents communaux :

Dans le legs DALBEIGUE, il y a 2 véhicules roulants qui ne sont pas utilisables par les agents communaux. Différentes solutions sont apportées. Alain se charge de contacter le garage Cote. Par la suite cela permettrait de pouvoir acheter un petit camion benne.

- Différents travaux :

Ou en est la réparation de la bascule ? le bois est arrivé, les agents communaux vont faire les réparations.

La barrière vers l'entrée route de saint germain ? Voir ou en est le remboursement de l'assurance et pourquoi toujours pas changé ?

Le panneau SAINT MARTIN LA SAUVETE à arrivant par Saint Marcel d'Urfé est détérioré, à voir.

Des terrains constructibles sont encore en vente sur la commune, dans le lotissement RAVARANGE II. De façon à attirer des jeunes couples dans la commune, ne faut-il pas revoir les tarifs de ces terrains de façon à accélérer la vente ?"

Séance levée à 22 h 24

Le 1er Adjoint

MAIRIE DE SAINT-MARTIN LA SAUVETE 42260

Alain GOFFOZ